




Challenge parcours

Règlement 2018 - CD31



Modifications 2018:

- prise en compte de tous les concours 3D et nature du 31
- prise en compte du meilleur score
- 1 remplaçant possible dans une discipline non tirée
- ajustement des handicaps 3D
- résolution des égalités
-  ouverture aux clubs d'Occitanie

1. Objectifs

- Challenge sur les disciplines de parcours en Haute-Garonne.
- Permettre la découverte de nouvelles disciplines de parcours pour les archers, créer une passerelle entre les différentes disciplines de parcours.
- Attirer de nouveaux archers pour la discipline de parcours.

Le challenge parcours CD31 s'inspire librement du critérium de France parcours par équipe de club (en référence au manuel de l'arbitre dans sa version de septembre 2016 [II.5 B.3 Critérium de France parcours](#)) en assouplissant notamment les règles sur la composition des équipes pour la mixité et les armes.

2. Organisation

2.1 Dates des concours

Ce challenge prend en compte les scores des concours sélectifs de la saison en cours des tirs nature et 3D organisés par des clubs de Haute-Garonne.

Parcours Nature

- Les Grizzlis de Saint Lys (à Fonsorbes) - 19/11/2017, 04/03/2018
- Archers de Fonsorbes (à Daux) - 25/03/2018
- Archers Montgiscard - (Montgiscard) - 05/11/2017, (22/04/2018?)

Parcours 3D

- les archers de Cugnaux - (Cugnaux) 22/10/2017
- Les archers Léguevinois – (Léguevin) - (01/07/2018?)

- Archers de Fonsorbes (à Daux) - (08/07/2018?)

2.2 Scores

Ce challenge Parcours vient en complément des concours déjà organisés par les clubs. Les clubs ne sont donc pas responsables, et cela à aucun moment, des classements et scores liés à ce challenge, dont la responsabilité revient au Comité Départemental de la Haute-Garonne de tir à l'arc.

Les calculs des résultats sont effectués par les membres du Comité Départemental. Les résultats intermédiaires seront communiqués par courriel, le site internet du CD31 à l'issue des concours « Nature ». Le résultat final sera annoncé à la fin du dernier concours « 3D », au terme de la remise des récompenses du concours.

La participation au challenge ne garantit pas une inscription automatique et/ou prioritaire aux concours, l'inscription aux concours est du ressort des compétiteurs et clubs.

La participation à ce challenge est gratuite (les inscriptions aux concours sont néanmoins du ressort des archers).

Pour les Parcours Nature et 3D (en extérieur), sont pris en compte les concours de la saison en cours de Haute-Garonne déterminés plus haut. Les archers peuvent choisir parmi ces dates pour les deux types de disciplines. Dans le cas où un archer fait plusieurs concours d'un même type parmi ceux proposés, **le meilleur score des concours de la saison en Haute-Garonne postérieurs à la date d'inscription de l'archer dans une équipe est pris en compte.** (*).

3. Equipes

Par équipes, nous entendons trois archers tirant en individuel lors des différents concours (pas de tir « en équipe »), pouvant être ou non dans les mêmes pelotons, et dont les scores seront cumulés à la fin des différents concours pour établir un classement.

Sur l'ensemble des types de concours :

- Les équipes devront être composées de trois archers.
- Elles devront comprendre obligatoirement une femme ou un jeune.
- Ces équipes devront compter au minimum deux armes différentes avec au maximum un archer « Tir Libre » (tel que défini dans le règlement de parcours Nature).

3.1 Inscriptions

Les équipes sont à déclarer avant leur participation à un concours par courriel contact@cd31arc.fr ou sur papier libre le jour du premier concours. Seuls les scores des concours postérieurs à l'inscription de l'équipe sont pris en compte (*)

3.2 Remplaçant

Les équipes ont le droit à un (et un seul) changement d'archer après le premier concours (Remplacement d'un membre de l'équipe qui aurait un problème/empêchement).

Ce changement n'est possible que si l'équipe respecte toujours les critères imposés (une femme ou un jeune, un open max et deux armes différentes).

L'archer qui vient en remplacement ne doit pas forcément avoir réalisé le(s) premier(s) concours, mais **ses scores ne seront pas pris en compte dans une discipline déjà pratiquée par l'archer qu'il remplace.**

Le remplacement n'est donc pas admis dans une discipline où les 3 archers de l'équipe initiale ont déjà tiré. Ainsi, pour des archers d'une équipe ayant déjà participé à un concours 3D sans avoir encore participé à un concours nature, le remplaçant pourra intervenir pour le tir nature et uniquement pour le tir nature. Si les archers d'une équipe ont déjà participé à un concours 3D et à un concours nature, aucun remplacement n'est admis (*)

Ce remplacement effectué est définitif pour la suite du challenge.

Une équipe qui ne respecterait plus les critères lors de l'un des concours serait disqualifiée.



Ce challenge est ouvert à l'ensemble des clubs d'Occitanie; chaque club peut engager plusieurs équipes. Toutefois, seule la meilleure équipe par club hors de la Haute-Garonne, et les deux meilleures équipes par club de la Haute-Garonne seront classées.

4. Méthode de décompte des points

4.1. Normalisation des scores

Après avoir appliqué les handicaps relatifs aux armes utilisées, les scores sont divisés par le nombre de flèches normalement tirées lors du concours pour les parcours Nature (à savoir 84 pour un parcours Nature) et par le nombre de cibles pour un parcours 3D (24 pour un 3D). Un parcours commencé mais non terminé compte, le score sera néanmoins divisé par le nombre de flèches/cibles normalement tirées sur un concours et non par le nombre de flèches/cibles réellement tirées.

Par exemple, un archer ne faisant qu'un demi-parcours Nature verra son score divisé par 84, même s'il n'a tiré que 42 flèches sur celui-ci.

Nous effectuons ensuite le cumul des résultats pour les trois archers de chaque équipe à la fin de chaque concours pour établir le score de l'équipe.

Les scores de chaque équipe sont ensuite cumulés, après chaque concours, pour obtenir le score total.

Le classement sera établi en fonction des scores de chaque équipe, du plus haut score au moins haut, l'équipe ayant le plus haut score sera déclarée championne du Challenge Parcours Haute-Garonne pour la saison en cours.

Une équipe de Midi-Pyrénées mais hors Haute-Garonne pourra donc être la gagnante de ce challenge.

4.2. Handicaps

Les handicaps suivants seront utilisés (basés sur les points à réaliser pour obtenir les distinctions fédérales pour le tir Nature et le tir 3D [LE](#)).

4.2.1. PARCOURS NATURE

Points à ajouter au score final (cf Sangliers tir nature)

Type d'arme NATURE	CO Arc à Poulies Nu	AC Arc Chasse	BB Arc Nu	AD Arc Droit	TL Arc Libre «Open»
Handicaps	+0 pts	+100 pts	+50 pts	+200 pts	-150 pts

4.2.2. PARCOURS 3D

Points à ajouter au score final (cf Badges 3D Brocard Or sur fond blanc)

Type d'arme 3D	CO Arc à Poulies Nu	AC Arc Chasse	BB Arc Nu	AD Arc Droit	TL Arc Libre «Open»
Handicaps	+0 pts	+85 pts	+60 pts	+95 pts	-50 pts

4.3. Exemple

Par exemple, prenons une équipe composée de :

- Archer 1 : un senior homme arc libre (SHTL).
- Archer 2 : un junior homme arc droit (JHAD).

- Archer 3 : une minime femme arc nu (MFBB).

Sur le parcours **3D** en extérieur, l'équipe réalise :

	Archer 1 TL	Archer 2 AD	Archer 3 BB
score	390	275	277
score + handicap	$390 - 50 = 340$	$275 + 95 = 370$	$277 + 60 = 337$
/nombre de cibles	$340/24=14.17$	$370/24=15.42$	$337/24=14.04$

Le total de l'équipe pour cette épreuve est alors de : 43.63 pts

Sur le parcours **Nature**, l'équipe réalise :

	Archer 1 TL	Archer 2 AD	Archer 3 BB
score	1330	965	780
score + handicap	$1330 - 150 = 1180$	$965 + 200 = 1165$	$780 + 50 = 830$
/nombre de flèches	$1180/84 = 14.05$	$1165/84 = 13.87$	$830/84 = 9.88$

Le total de l'équipe pour cette épreuve est alors de : 37.8 pts

Son score total après les deux disciplines de Parcours est de : $43.63+37.8 = 81.43$ points

Dispositions en cas d'égalité

En cas d'égalité de points entre deux équipes, l'équipe gagnante sera celle ayant le meilleur score d'équipe au concours 3D, à défaut le meilleur score individuel pondéré en 3D, à défaut le deuxième. A défaut, l'équipe gagnante sera celle ayant le meilleur score d'équipe au concours nature, à défaut le meilleur score individuel pondéré en nature, à défaut le deuxième. A défaut, l'équipe gagnante sera celle du plus jeune archer. (*)

5. Lots

Les trois équipes terminant en tête se verront attribuer les lots suivants :

- 3 bons d'achat de 50€ dans une Archerie déterminée* pour l'équipe n°1
- 3 bons d'achat de 35€ dans une Archerie déterminée* pour l'équipe n°2
- 3 bons d'achat de 20€ dans une Archerie déterminée* pour l'équipe n°3

Dans une équipe avec un remplaçant, l'archer remplacé et le remplaçant se partageront le bon d'achat.

Le club de la meilleure équipe de Haute-Garonne se verra offrir, en plus, une cible 3D (de type Grand-Duc ou équivalent).

* L'archerie sélectionnée sera une archerie de Haute-Garonne.